

Délibération n° 29

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
- 7 FEV. 2018Séance du 29 janvier 2018 à 19 heures  
Commune de CAHORS – CHAI - Salle de réunion*Aujourd'hui, 29 janvier deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la  
Commune de CAHORS – Salle de réunion - CHAI*Etaients présents :54 titulaires dont 4 possédant une procuration  
10 suppléants

## ▪ TITULAIRES : 54

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORSCAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINESST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELSM. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M.  
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU  
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY  
Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine,  
M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès  
M. REIX Jean-Albert,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme HILT Martine,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal,

## ▪ SUPPLEANTS : 10

BOUZIES  
BOISSIERES  
CAILLAC  
CIEURACMme MARMIESSE Yvette,  
Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. MARTIN Caroline,  
M. GARD Michel,*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LHERM  
MONTGESTY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

19 titulaires

BOUZIES  
CAHORS

M. RAFFY Gilles,  
Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle  
(procuration donnée à M. SIMON), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,  
Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS  
DOUELLE  
ESPERE  
LABASTIDE DU VERT  
MERCUES

M. VAZ Victor,  
Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. LAVAU),  
Mme BOURDARIE Paulette,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à M. PETIT), Mme  
RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST GERY - VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TRESPoux-RASSIELS

M. CHATAIN Thierry,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,  
M. GILBERT Joël,  
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

12 suppléants

CABRERETS  
CALAMANE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST PIERRE LAFEUILLE

M. PAULIN Peter,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
Mme LAVERGNE Lydie,  
M. OUVRARD François,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement touristique

Objet : Convention de groupement de commande portant sur l'accompagnement à la définition d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement de la filière oenotouristique

A été adopté à l'unanimité

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

Délibération n° 29 **Affiché au**  
GRAND CAHORS le :  
- 7 FEV. 2018



AR PREFECTURE

046-200023737-20180129-29\_29\_01\_2018-DE  
Reçu le 01/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 29 janvier 2018  
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Gabriel FABLET  
Service : Développement touristique

Objet : Convention de groupement de commande portant sur l'accompagnement à la définition d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement de la filière œnotouristique

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux d'élaboration de notre Schéma de Développement Economique et Touristique, l'œnotourisme a été identifié parmi les 4 filières socles qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement touristique de notre destination. Ces dernières années, de nombreux efforts ont déjà été menés par l'interprofession pour accroître la notoriété et l'image des vins de Cahors, en particulier dans le cadre de la « Destination Cahors Malbec ». Ces démarches ont permis de repositionner durablement le vignoble sur la scène internationale et se sont traduites par une hausse significative des exportations.

Alors même que le vignoble de Cahors s'inscrit dans une dynamique positive sur le plan de la filière, un audit réalisé sur cette thématique a permis de souligner que ses relations avec l'économie touristique demeurent encore trop étroites et insuffisamment exploitées. Si les richesses de notre vignoble peuvent en effet constituer un puissant déclencheur en tant que motif de séjours pour une clientèle de niche ultraspécialisée, un gisement de croissance prometteur réside également dans l'opportunité de capter les clientèles existantes qui séjournent dans notre territoire dans le cadre d'une offre œnotouristique que nous nous devons aujourd'hui de mieux structurer. L'enjeu réside dans le fait de permettre un meilleur accueil de ces clientèles dans les chaix, de développer de nouveaux produits, de mieux sensibiliser les partenaires publics et privés à cette thématique et de valoriser cette offre afin de capter de nouvelles cibles d'une part mais aussi de permettre aux clientèles existantes de prolonger leur expérience touristique dans notre destination d'autre part. Pour être opérationnelle et pertinente, ces actions doivent aujourd'hui être planifiées et hiérarchisées dans le cadre d'une véritable approche stratégique avec pour objectif à un horizon de quatre ans (2018-2022) de positionner notre territoire comme leader sur cette thématique à l'échelle de la région Occitanie.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « territoires d'innovation et de grande ambition » la candidature portée à l'échelle du Massif Central dans le cadre du projet « Happi Montana » figure parmi les 24 dossiers présélectionnés au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Partenaire de ce projet, le Grand Cahors a inscrit

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

l'œnotourisme parmi les projets phares de cette démarche avec pour ambition de doter le territoire d'une démarche ambitieuse et innovante pour assurer la promotion de cette filière. En tant que lauréat de la première phase de l'AMI, le consortium coordonné par Macéo va bénéficier d'une subvention destinée à cofinancer leurs dépenses d'ingénierie technique et financière pour consolider leurs expérimentations dans ces domaines.

Fort de ce constat et en s'appuyant sur les co-financements importants proposés dans le cadre du PIA, nous souhaitons bénéficier d'un accompagnement nous permettant de construire un plan d'actions innovant à la hauteur des enjeux de l'œnotourisme pour notre territoire. À cette fin, le Grand Cahors, la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et l'Union Interprofessionnelle des Vins de Cahors (UIVC) souhaitent s'accorder pour constituer ensemble un groupement de commande en vue de passer un marché public de prestation intellectuelle pour un montant estimé à 24 000 € TTC.

Déduction faite d'une aide régionale et des fonds mobilisables au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « territoires d'innovation de grande ambition », le reste à charge d'autofinancement de cette prestation sera réparti à parts égales entre les différents partenaires du groupement de commande. Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

	€ TTC	%
<b>Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)</b>	<b>8 400 €</b>	<b>35,0%</b>
Région Occitanie	7 200 €	30,0%
<b>Autofinancement par le groupement de commande</b>	<b>8 400 €</b>	<b>35,0%</b>
Communauté d'agglomération du Grand Cahors	2 800 €	11,7%
Communauté de communes de la Vallée du Lot et du vignoble	2 800 €	11,7%
Union Interprofessionnelle des Vins de Cahors (UIVC)	2 800 €	11,7%
<b>TOTAL</b>	<b>24 000 €</b>	<b>100,0%</b>

Le financement de l'opération est susceptible de modifications après les résultats des consultations et des cofinancements publics attribués pour cette opération. Les montants des participations seront précisés à réception du choix du prestataire après mise en concurrence, puis validés en conseil communautaire en cas de modification par rapport au budget prévisionnel.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution d'un groupement de commande entre le Grand Cahors, la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et l'Union Interprofessionnelle des Vins de Cahors dans le cadre de la passation d'un marché de prestation intellectuelle portant sur l'accompagnement à la définition d'une stratégie et d'un plan d'action dans le cadre du développement de la filière œnotouristique ;
- b- D'approuver le projet ci-annexé de convention constitutive de groupement de commande coordonné par le Grand Cahors, pouvoir adjudicateur chargé d'organiser les opérations de sélection des contractants du groupement ;

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- d- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au conventionnement avec Macéo et/ou la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de cette opération ;
- e- De dire que les budgets seront inscrits au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**